

Le Délégué Territorial

à

Monsieur Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
Service de l'Eau et des Risques
Unité Police de l'eau et des milieux aquatiques
2, rue Jean Richepin
BP 909
66020 PERPIGNAN CEDEX

Délégation territoriale des Pyrénées-Orientales

Affaire suivie par : Jean-Bernard TERRE
Courriel : jean-bernard.terre@ars.sante.fr

Téléphone : 04.68.81.78.38
Télécopie : 04.68.81.78.01

Ref : AEP/procédures administrative/code de l'environnement/
Essai de recharge artificielle de nappe d'eau souterraine par infiltration
Dans le Boulès.

Date : le 25 novembre 2015

Objet : Demande d'autorisation temporaire

Essai de recharge artificielle de nappe d'eau souterraine par infiltration d'eau dans le Boulès sur la commune d'Ille sur Têt.

Par courriel en date du 17 novembre 2015 vous m'avez transmis pour avis le dossier de demande d'autorisation temporaire pour réaliser un essai de recharge artificielle de nappe d'eau souterraine par infiltration d'eau dans le Boulès sur la commune d'Ille sur Têt, demande présentée par le Syndicat Mixte des nappes de la plaine du Roussillon.

« Les études récentes indiquent qu'il n'est plus envisageable de prélever davantage dans les nappes du Pliocène. Par contre les nappes du quaternaire ne montreraient pas de déséquilibre quantitatif. En 2015, le Syndicat Mixte a initié une étude permettant d'optimiser l'utilisation de ces ressources afin de sécuriser les besoins futurs tout en minimisant les coûts d'investissement et de fonctionnement.

Parmi les solutions à étudier, la recharge artificielle des nappes du quaternaires dans le secteur de la vallée de la Têt semble des plus prometteuses. Le SMNPR envisage d'étudier durant les 3 mois de l'hiver 2015-2016, la faisabilité d'une recharge des nappes quaternaires sur ce secteur, en lâchant de l'eau du canal d'irrigation de Perpignan dans le Boulès. Le point de lâchure du canal de Perpignan dans le Boulès se situera à l'est de la commune d'Ille sur Têt à quelques mètres en amont du passage à gué de la voie communale n°115. Les objectifs de cette recharge seraient d'augmenter la capacité de prélèvement dans les nappes quaternaires pour l'alimentation en eau potable et de favoriser la recharge des nappes du Pliocène.

Cette demande appelle de ma part les observations suivantes :

1. Bien que le point injection ne se situe dans aucun périmètre de protection de captages d'eau destinée à la consommation humaine, l'objectif de la recharge est de permettre une alimentation artificielle de la ressource en eau souterraine. Il est donc attendu une hausse des piézométrique du Quaternaire sur une grande partie du périmètre d'étude.

Il se peut également que la qualité de l'eau soit légèrement modifiée, sans toutefois causer de dégradation de la qualité de l'eau, étant donné la bonne qualité de l'eau injectée et la capacité de filtration naturelles des alluvions du Boulès. Il est important de souligner que les lâchures de canaux d'irrigation sont régulièrement réalisés par les gérants des canaux à la demande de certains producteurs d'eau potable du secteur ou de la chambre d'agriculture pour recharger les nappes à l'étiage. Même dans ce contexte, il n'a jamais été observé de dégradation de la qualité de la ressource en eau souterraine. Toutefois, s'il devait être observé une dégradation de l'eau en cours d'étude, le pétitionnaire prévoit l'arrêt immédiat des essais de recharge.

Dans ces conditions, je demande que le suivi qualitatif des eaux souterraines soit non seulement maintenu mais renforcé au niveau des 6 forages, sélectionnés pour l'étude et étendu à l'ensemble des forages AEP recensés dans le périmètre d'étude jusqu'à ce que la situation soit revenue à la normale. Le suivi portera sur les paramètres représentatifs de la dégradation de l'eau. La DDTM et l'ARS devront être prévenues avec les exploitants et les maîtres d'ouvrages des captages concernés.

Par ailleurs, le pétitionnaire devra décrire le dispositif d'alerte à mettre en place en cas de déversement accidentel en amont de la prise d'eau du canal de Perpignan. Ce dispositif devra être opérationnel dès le début des essais.

2. Un suivi de la qualité des eaux sera réalisé au cours de l'étude en plusieurs points, notamment sur l'eau du canal de Perpignan et les ouvrages AEP.

Les analyses portant sur les paramètres conductivité, température, turbidité, nitrates et pesticides (Triazines, métabolites des Triazines et Organophosphorés) seront réalisées sur les 6 captages AEP suivants :

- Forages P2 « Champ de Lliriu » de Néfiach (Quaternaire),
- Forage Millas C1-1 (AEP de Perpignan Quaternaire),
- Forage Millas C1-2 (AEP de Perpignan Pliocène),
- Forage Saint Féliu d'Amont C3-1 (AEP de Perpignan Quaternaire),
- Forage Saint Féliu d'Amont C3-2 (AEP de Perpignan Pliocène).

Nombre et fréquence d'échantillonnage des eaux issus des forages AEP :

- Etat initial : une analyse d'eau brute sur chaque forage,
- En cours d'essai : deux analyses d'eau brute sur chaque forage,
- Etat final après arrêt des lâchures : une analyse d'eau brute sur chaque forage.

Il est prévu un suivi qualité des eaux souterraines de six captages d'eau destinées à la consommation humaine, or l'étude n'en dénombre que cinq. Le 6^{ème} captage devra être identifié.

L'état initial de la qualité des eaux issues des 6 forages sélectionnés pourrait également être établi à partir des données issues du contrôle sanitaire réglementaire effectué sur eau brute de ces ouvrages.

Lors des prélèvements d'échantillons d'eau sur les forages AEP, le représentant du pétitionnaire devra être accompagné par une personne habilitée à accéder aux installations de production d'eau potable et à leur périmètre de protection immédiate.

La recharge artificielle des nappes du quaternaires dans le secteur de la vallée de la Têt amont semble des plus prometteuses et ce territoire devrait être classé en Zone de Sauvegarde Exploitée « hautement stratégique » dans lequel sont extraits des alluvions de la Têt et de son affluent Le Boules plus de 7 millions de m³ par an d'eau destinée à la

consommation humaine. Les bonnes caractéristiques des terrasses basses et moyennes ainsi que la forte capacité de recharge du secteur permettent d'envisager une augmentation significative des prélèvements actuels.

Je donne un avis favorable à cette demande d'autorisation temporaire pour réaliser un essai de recharge artificielle de nappe d'eau souterraine par infiltration d'eau dans le Boulès sous réserve de la prise en compte de mes observations susvisées.

Pour le délégué territorial
L'ingénieur sanitaire

Donatien DIULIUS

